

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE VERVINS  
COMMUNE DE LA FLAMENGRIE 02260

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 DECEMBRE 2021

Etaient présents : Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Agnès ROUSSEAUX, Alain THIEFAINE, Marie DETERME, Monique LEQUY, Stéphane CUISSET, Vanessa DELCOUR

Absents excusés : Odile CAPLAIN, Jean-Charles COUPEZ, Isabelle Lejeune, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX

Des pouvoirs ont été donnés :

- Jean Charles Coupez à Monique Lequy
- Isabelle Lejeune à Pierre Allonsius
- Jean-Noël Bertrand à Marie Determe
- Delphine Savareux à Jean Fourdrignier
- Jean-Patrice Lejeune à Agnès Rousseaux

Le quorum étant atteint, Jean Fourdrignier, ouvre la séance

Marie Determe est désignée secrétaire de séance.

**Délibération sur la nomenclature budgétaire M. 57**

Le maire explique qu'après avoir rencontré Monsieur Ancelot, inspecteur des finances, il a été décidé d'un commun accord de passer à la nomenclature budgétaire M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'où la nécessité de prendre une délibération.

En effet, cette nomenclature sera obligatoire pour les collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais il est possible d'y adhérer dès 2022. Après discussion avec le responsable du trésor public, il est apparu opportun de changer de comptabilité dès 2022 car nous pourrions nous appuyer sur une plus grande disponibilité des services du trésor pour nous aider en cas de difficultés. Il faut savoir que seules deux communes dépendantes de notre correspondant des services fiscaux d'Hirson ont répondu favorablement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est également précisé que Madame Clément, secrétaire de mairie a été consultée pour avis. Elle est tout à fait d'accord.

L'ensemble des membres du conseil est favorable à ce changement. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération pour le versement d'une subvention pour le rallye des Boucles Capelloises**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Autosport Capellois organise dans la commune un rallye les 5 et 6 mars 2022. De ce fait elle a sollicité une subvention de la commune. Lors du précédent conseil, le projet de rallye a été présenté aux membres du conseil et l'idée de verser une subvention de 1 000 € avait été approuvée par tous les membres. C'est pourquoi, il est demandé aux membres du CM de valider cette proposition.

A l'unanimité des membres présents, la délibération pour le versement d'une subvention de 1 000 € est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Délibération sur la décision modificative n° 3

Lors du mandatement de la facture des illuminations, il a été demandé de mandater au compte 2188, mais il s'agit d'une erreur. Le trésor public a rejeté le mandat et désire que le mandat soit fait au compte 21578, d'où le - au 2188 et le + au 21578. D'autre part, notre prestataire JVS a augmenté sa tarification. Nous en profitons également pour mettre les 1 000 € de subvention pour les boucles capelloises, somme qui n'était pas prévue en début d'année, mais que nous pouvons honorer. (voir annexe 1).

La délibération concernant la DM3 est adoptée à l'unanimité.

### Délibération concernant le remboursement de frais d'intervention sur dépôt sauvage.

Un particulier pris en flagrant délit de dépôt sauvage sur le territoire de la commune a été condamné à payer les frais d'intervention pour le déblaiement des déchets. Afin de permettre à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes de 56.58 €, le conseil municipal doit lui donner son accord afin de recouvrer ce montant. Tous les membres du conseil municipal adoptent cette délibération

### Questions diverses :

La distribution des colis de fin d'année aura lieu à partir du 17 décembre 2021. Les listes ont été réactualisées.

Le maire a été sollicité par des enseignants de l'école de la Capelle pour une subvention pour la participation au voyage de 3 élèves de l'école de la Capelle mais domiciliés à la Flamengrie.

Il a l'intention de faire une réponse positive mais comme pour les enfants de l'école de la Flamengrie et demeurant dans la commune, à savoir 50 € par enfant. Tout le monde est d'accord.

Les cadeaux pour les enfants des écoles sont arrivés. Ils seront en principe distribués le 17 décembre.

A titre d'information, le maire précise qu'il a refusé l'autorisation de buvette pour le marché de Noël des écoles compte-tenu du contexte sanitaire actuel. Après en avoir fait part à Madame Barbier, directrice, cette dernière a pris la décision d'annuler le marché et approuve tout à fait sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Fait à la Flamengrie, le 11 décembre 2021

La secrétaire,

M. DETERME

